

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :33

Présents :20

Votants :28

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 16 avril 2019

3ème SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 18H00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Maire de la Ville d'ISSOIRE.

Étaient présents :

Monsieur Marc JAMON, Monsieur Jean-Luc BATAILLE, Madame Isabelle GAUTHIER, Madame Sandra PETEILH, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Michel NICOLLET, adjoints ;

Monsieur Michel BLANJARD, Madame Danièle ALETON, Monsieur Christian KAROUTZOS, Madame Annick BARRÉ, Monsieur Luc SALVINI, Monsieur Frédéric TEDESCHI, Madame Isabelle LOURDEL, Madame Lucie MAHÉ, Madame Isabel GIRAUD, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Sébastien ALLART, Madame Marie BAYSSAT, Madame Martine VORE ;

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER représentée par Madame Martine VARISCHETTI, Madame Brigitte PAILLONCY représentée par Madame Annick BARRÉ, Monsieur Jean-Marc MONIER-FIEVET représenté par Monsieur Christian KAROUTZOS, Monsieur Vincent MARUCA représenté par Monsieur Michel BLANJARD, Monsieur Ulrich BRONNER représenté par Madame Sandra PETEILH, Madame Marie COSTON représentée par Madame Isabelle GAUTHIER, Madame Pauline CAMUS représentée par Monsieur Bertrand BARRAUD, Monsieur Daniel DELARBRE représenté par Madame Marie BAYSSAT.

Absents :

Madame Florence DUBESSY, Monsieur Jean-Pierre DE MULDER, Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Mohamed RKINA, Monsieur Dominique MOREL ;

A été désignée secrétaire de séance :

Madame Lucie MAHÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Monsieur Jean-Luc Bataille, les services municipaux, le 28^{ème} RT et l'USI pour l'organisation de la Trans'Yssoirienne.

Il annonce que le vœu concernant la rivière Allier, évoqué lors de la dernière réunion du Conseil municipal, sera examiné en fin de séance et il propose de commencer par le rapport concernant le projet de réseau de chaleur, précédé d'une présentation par Madame Marine FICHAU de l'étude de faisabilité du Cabinet INDDIGdnO, qui assiste la Commune dans ce dossier.

Arrivée de Monsieur Mohamed RKINA à 18H08. Le nombre de présents passe à 21 et le nombre des votants passe à 29 .



I – ENERGIE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire indique qu'avec l'option « chaleur fatale » le projet de réseau de chaleur devient encore plus vertueux sur le plan environnemental. A cet égard, il salue la présence dans le public de Monsieur Pierre RAVEL, Vice-Président d'API chargé de l'environnement, et des ingénieurs de Constellium qui suivent ce projet. Il donne ensuite la parole à Marine FICHAU qui présente l'étude de faisabilité du Cabinet INDDIGO en précisant que celle-ci a été actualisée par rapport à la première étude faite en 2015 sur la base de l'hypothèse d'une chaufferie fonctionnant avec de la biomasse (bois).

A la suite de cette présentation, Monsieur ALLART signale que la première étude ne date pas de 2015 mais remonte à 2011-2012.

Monsieur le Maire confirme que la première étude de 2015 est la première réalisée par INDDIGO.

Monsieur ALLART demande des précisions sur la quantité de camions nécessaires pour la livraison du bois et les accès au site, avec ce que cela peut générer en circulation supplémentaire et, éventuellement, en gêne pour les riverains.

Madame FICHAU rappelle que cette donnée pouvait avoir une importance quand le projet était conçu au sud, où existent des zones d'habitation, et lorsque l'alimentation de la chaufferie était prévue au bois. Mais, au nord, non seulement l'implantation se fera en zone industrielle, mais en plus, l'alimentation ne sera plus désormais principalement au bois. A priori, la livraison par 2 ou 3 camions par semaine lui semble un maximum.

Monsieur BATAILLE demande quel type de bois servira à cette alimentation complémentaire.

Madame FICHAU précise qu'il s'agira de plaquettes forestières, c'est-à-dire de récupérations de sciures provenant des découpes.

Monsieur le Maire ajoute que cela pourra intéresser des producteurs locaux.

Monsieur ALLART note que certains noms des bénéficiaires pressentis du futur réseau ont été barrés sur le document diffusé. Il demande si des contacts ont été pris.

Madame FICHAU confirme qu'INDDIGO a contacté et rendu visite à ces bénéficiaires potentiels. Certains ont déclaré ne pas être intéressés, comme Valeo, par exemple, qui a déjà développé en interne une pratique de récupération de la chaleur.

Monsieur ALLART constate que le plus gros client serait le 28^{ème} RT et il demande si la localisation de celui-ci tout au bout du réseau n'est pas gênant par rapport à la déperdition de chaleur pendant le transport.

Madame FICHAU répond que la déperdition sera faible, de l'ordre d'un à deux degrés (l'eau dans les tuyaux partant à plus de 90 degrés de la chaufferie) et qu'il est envisageable également de concevoir des stations relais.

Madame LANCRENON trouve le projet intéressant et demande comment cela se passe dans d'autres villes.

Monsieur le Maire indique qu'il y a peu d'exemples de chaufferies fonctionnant avec de la chaleur fatale : Dunkerque, Charleville Mézières, St Chély d'Apcher. S'il y a peu de références, en revanche, beaucoup de collectivités y réfléchissent, par exemple, le VALTOM pour la chaleur produite par l'incinérateur.

Monsieur le Maire rappelle que Constellium doit prendre des mesures pour respecter les nouvelles normes environnementales mais que les travaux à réaliser sont plus conséquents du fait de la prise en compte du projet de chaufferie.

En réponse à Mme LANCRENON et Monsieur ALLART, Monsieur le Maire et Monsieur JAMON précisent qu'il faut créer entièrement le réseau de chauffage et que la Ville demandera que soit évité, chaque fois que possible, le passage des tuyaux dans des rues qui viennent d'être refaites.

Madame VORE demande s'il est envisageable que des particuliers bénéficient de ce réseau à terme.

Monsieur le Maire explique que c'est bien déjà prévu mais uniquement par le biais de regroupements de logements.

Madame FICHAU ajoute que cela pourrait éventuellement s'étendre à de nouveaux lotissements dans la mesure où cela serait prévu dès la conception mais un raccordement de maisons individuelles déjà construites serait trop coûteux.

Arrivée de Madame Florence DUBESSY à 18H46. Le nombre de présents passe à 22 et le nombre des votants passe à 30.
--

Monsieur RKINA demande si le bois et le gaz pourront prendre le relais de la chaleur fatale.

Monsieur le Maire répond que oui et que les chaudières complémentaires au bois et au gaz devront être surdimensionnées pour justement pouvoir faire face à cette attente éventuelle. Il rappelle, en effet, que l'engagement de Constellium ne porte que sur 10 années. A cet égard, il souligne que c'est le délégataire, et non la Ville, qui prend le risque. La Ville achètera les terrains pour les louer au délégataire qui sera choisi pour une durée de 20 ans, à charge pour le délégataire d'obtenir les subventions possibles et les revenus de l'exploitation du réseau.

Monsieur RKINA demande si c'est le délégataire qui va choisir le mode de production.

Monsieur le Maire précise que c'est bien la Mairie qui va fixer le scénario dans le cahier des charges. Il ajoute qu'il importe que la Ville reste propriétaire des terrains et des installations qui seront construites dessus par le délégataire afin de pouvoir éventuellement changer de délégataire au bout des 20 ans.

Monsieur KAROUTZOS demande s'il y a un risque de pollution avec les chaudières au bois et au gaz.

Madame FICHAU répond que oui mais qu'il sera limité et beaucoup plus faible que ce qui se produit avec les installations individuelles. En effet, la

combustion sera très bonne, avec un rendement entre 85 et 90 % et il y aura en plus un traitement des poussières avec un système de filtration installé au niveau des cheminées. Enfin, en tant qu'installation soumise à déclaration auprès des services de l'Etat, la chaufferie fera l'objet d'une surveillance et de contrôles.

Monsieur le Maire indique que la chaufferie nécessitera peu de personnel de maintenance.

Madame FICHAU confirme qu'une chaufferie emploie généralement un seul employé sur place.

Monsieur le Maire explique que si un conseiller municipal aurait préféré une gestion en régie directe, il maintient que ce serait compliqué car la Ville ne dispose pas des compétences requises au sein de ses effectifs.

Monsieur TEDESCHI observe que l'étude n'envisage que les fours anciens et pas ceux qui traitent le lithium.

Monsieur le Maire profite de la présence dans le public des ingénieurs de Constellium et leur donne la parole.

Monsieur Baubet explique le four évoqué fonctionne à l'électricité et qu'il ne produit pas de chaleur exploitable pour un réseau de chaleur.

Monsieur ALLART demande s'il n'y a pas de difficulté à surmonter sur le plan juridique.

Monsieur le Maire répond que cet aspect sera abordé avec le rapport qui suit. Il signale que ce projet innovant comprend également un volet sécuritaire dans la mesure où c'est de l'eau et non pas du gaz que l'on fera circuler dans le réseau urbain.

Monsieur le Maire remercie l'Etat (ADEME) pour son soutien et conclut en se félicitant qu'il s'agisse d'une énergie vertueuse, qui, de plus, fait faire des économies aux utilisateurs et crée de l'emploi, et non pas d'une écologie punitive.

Délibération n°19/03/01 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) : **Création d'un réseau de chaleur géré par délégation de service public**

Monsieur le Maire ajoute qu'après l'envoi des rapports, la Ville a reçu l'accord de RTE sur la vente de ses terrains. L'implantation de la chaufferie pourra donc être faite sur une parcelle de 1753 m² à acheter à Constellium, avec un accès par les parcelles d'une surface globale de 1584 m² à acheter à RTE. Il demande donc aussi au Conseil municipal de l'autoriser à signer les compromis et les actes d'acquisition des terrains, par actes notariés, aux conditions financières indiquées ci-après, avec toutefois une clause suspensive précisant que chaque vente est conditionnée par la réalisation du projet de chaufferie,

- auprès de la Société Réseau de Transport d'Electricité (RTE) des parcelles cadastrées BE 369 et BE 370, d'une surface globale de 1 584 m², au prix de 31 680 € TTC ;
- auprès de la Société Constellium d'une partie de la parcelle cadastrée BE 625, d'une surface de 1 753 m², pour un prix de 56 096 € TTC

(soit une surface totale de 3 337 m² et un prix total de 87 776 €).

Il demande enfin au Conseil municipal d'approuver la location de ces terrains au futur délégataire, le montant total des redevances devant correspondre au coût total de ces acquisitions, tous frais compris, et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la séance précédente : Sur invitation de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2019.

Décisions du Maire : La liste des décisions n'appelle pas de commentaires.

Agenda : Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des événements indiqués dans le document distribué.



II - FINANCES

Délibération n°19/03/02 (rapporteur Madame Annick BARRÉ) :
Compte de gestion 2018 du budget principal de la Ville

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°19/03/03 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) :
Compte administratif 2018 du budget principal de la Ville

Monsieur le Maire (qui a la procuration de Madame CAMUS) quitte la salle avant le vote. Le nombre de présents passe à 21 et le nombre des votants à 28.

Monsieur le Premier Adjoint assure la présidence et soumet le rapport au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rejoint la salle. Le nombre de présents repasse à 22 et le nombre des votants à 30.



Délibération n°19/03/04 (rapporteur Monsieur Frédéric TEDESCHI) :
Bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la commune ou pour son compte durant l'année 2018

Monsieur Sébastien ALLART quitte la salle. Le nombre de présents passe à 21 et le nombre des votants à 29.

Cette délibération ne donne pas lieu à vote.



Délibération n°19/03/05 (rapporteur Madame Annick BARRÉ) :
Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget principal de la Ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°19/03/06 (rapporteur Madame Florence DUBESSY) :
Vote du taux de fiscalité ménages 2019)

Monsieur Sébastien ALLART rejoint la salle. Le nombre de présents repasse à 22 le nombre de votants à 30.
--

Madame DUBESSY insiste sur le fait que les taux des taxes foncières et d'habitation n'augmentent pas à Issoire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°19/03/07 (rapporteur Madame Martine VARISCHETTI) :
Adoption des tarifs municipaux pour 2019

Madame VORE signale qu'elle n'avait pas remarqué qu'il y avait des tarifs pour l'occupation du boulodrome.

Monsieur le Maire répond que cette disposition n'est pas nouvelle. Le boulodrome et les gymnases sont très demandés. Dès lors qu'il ne s'agit pas d'Issoiriens et qu'il y a un coût de gestion pour la Ville, il lui paraît normal de faire payer les demandeurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°19/03/08 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) :
Subvention au Centre communal d'action sociale.

Monsieur RKINA voudrait savoir pourquoi la subvention baisse de 30 000 €. Monsieur le Maire observe que les frais de fonctionnement du CCAS ont baissé chaque année dernièrement et que cela a permis de consacrer plus d'argent aux aides sociales. Il rappelle qu'en 2018, il a fallu financer des tuilages ponctuels de personnels d'encadrement au CCAS et au Foyer-Logement, d'où une augmentation de la subvention municipale. Cette augmentation n'a pas lieu d'être renouvelée en 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°19/03/09 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) :
Budget primitif 2019 de la Ville

Monsieur le Maire présente une synthèse du BP (document ci-joint). Il indique qu'en dépit des baisses de dotations auxquelles la Ville a su faire face, la fiscalité des ménages reste préservée.

Sur les dépenses, Monsieur le Maire relève la constante augmentation de la capacité d'autofinancement : + 240% depuis 2013, chiffre que peu de villes peuvent déclarer. C'est là un signe de bonne santé de la gestion de la Ville.

Monsieur le Maire souhaite également pointer la stabilité des dépenses réelles qui sont identiques à celles prévues au budget primitif 2018.

Par ailleurs, Monsieur le Maire se félicite de la baisse de la dette qui a diminué de moitié depuis 2013.

Madame PETEILH indique que le travail concernant le projet de nouveau groupe scolaire à Bizaleix a démarré avec le Cabinet Crescendo. Dans ce projet, Monsieur le Maire souligne qu'il ne faut rien s'interdire, tout en restant vigilant pour ne rien faire de superflu.

Madame VORE demande où sera créé le centre multisports des USI Rugby, Boxe et Gymnastique.

Monsieur le Maire répond qu'il sera situé entre le boulodrome et le gymnase des Prés et que ce projet sera aussi l'occasion de réviser le stationnement des véhicules dans cette zone. En termes d'équipements sportifs, il insiste aussi sur la nécessité et la priorité à donner à la réfection des stades.

Il souligne que des investissements seront réalisés partout, et pour tous.

Monsieur le Maire observe qu'on dit souvent que la ville d'Issoire est riche. En réalité, la richesse de la ville provient de l'ancienne taxe professionnelle, de la taxe sur le foncier bâti des entreprises et des ménages mais pour ces derniers le montant perçu s'explique par le nombre d'imposés et non par leurs richesses individuelles. Les valeurs locatives à Issoire sont, en effet, plus basses que les moyennes départementale et nationale.

Madame LANCRENON demande à quoi correspondent les deux emprunts qui s'éteignent.

Monsieur le Maire explique qu'il y a toujours des emprunts et que l'important, en l'occurrence, est de voir que ces emprunts qui s'arrêtent avaient des taux d'intérêt élevés ; Ainsi, non seulement, la dette s'atténue mais sa qualité s'améliore car les taux sont désormais plus bas.

Monsieur RKINA revient sur la question qu'il avait abordée lors de la présentation du ROB. D'après ses recherches, la DNP fait bien partie de la dotation globale versée par l'Etat.

Monsieur le Maire répond que la Ville perçoit une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), une DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et une DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) mais pas de DNP (Dotation Nationale de Péréquation). Globalement, la dotation de l'Etat est en baisse.

Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 5 abstentions (M. RKINA, M. BAYSSAT, D. DELARBRE, S. ALLART, M. VORE)



Monsieur ALLART quitte la séance à 20H15 et donne pouvoir à Madame VORE. Monsieur RKINA la quitte à 20H18 et donne pouvoir à Madame LANCRENON. Le nombre de présents passe à 20 et le nombre des votants reste à 30.

**Délibération n°19/03/10 (rapporteur Madame Isabel GIRAUD) :
Autorisations de programme et crédits de paiement exercice 2019**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération n°19/03/11 (rapporteur Monsieur Christian KAROUTZOS) :

Compte de gestion 2018 du budget annexe du service de l'eau

Cette délibération est adoptée à l'unanimité



**Délibération n°19/03/12 (rapporteur Monsieur Marc JAMON) :
Compte administratif 2018 du budget annexe du service de l'eau**

Monsieur le Maire (qui a la procuration de Madame CAMUS) quitte la salle. Le nombre de présents passe à 19 et le nombre des votants passe à 28.

Monsieur Michel BLANJARD (qui a la procuration de Monsieur MARUCA) quitte la salle. Le nombre de présents passe à 18 et le nombre des votants passe à 26.

Monsieur le Premier Adjoint assure la présidence et soumet le rapport au vote

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire (qui a la procuration de Madame CAMUS) rejoint la salle. Le nombre de présents passe à 19 et celui des votants passe à 28.

Monsieur Michel BLANJARD (qui a la procuration de Monsieur MARUCA) rejoint la salle. Le nombre de présents passe à 20 et le nombre des votants passe à 30



**Délibération n°19/03/13 (rapporteur Madame Lucie MAHÉ) :
Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**Délibération n°19/03/14 (rapporteur Monsieur Marc JAMON) :
Budget primitif 2019 du budget annexe du service de l'eau**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un rapport sur table concernant l'assujettissement à la TVA du service de l'eau et demande au Conseil municipal de voter l'urgence de ce rapport.
L'urgence est approuvée à l'unanimité.

**Délibération n°19/03/15 (rapporteur Monsieur Marc JAMON) :
Assujettissement à la TVA du service eau de la commune à compter du 1^{er} janvier 2019 / demande d'ouverture du dossier budget eau à la TVA – Déclaration mensuelle.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**Délibération n°19/03/16 (rapporteur Madame Danièle ALETON) :
Compte de gestion 2018 du budget annexe du camping**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**Délibération n°19/03/17 (rapporteur Monsieur Jean-Luc BATAILLE) :
Compte administratif 2018 du budget annexe du camping**

Monsieur le Maire (qui a la procuration de Madame CAMUS) quitte la salle. Le nombre de présents passe à 19 et le nombre des votants passe à 28.

Monsieur le Premier Adjoint assure la présidence et soumet le rapport au vote

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire (qui a la procuration de Madame CAMUS) rejoint la salle. Le nombre de présents passe à 20 et le nombre des votants passe à 30.

poste et mise à jour de la liste des emplois saisonniers

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (M. VORE, S. ALLART, M. BAYSSAT, D. DELARBRE)



VI- VOEU

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée le vœu suivant :

VŒU POUR QUE LES PROJETS DE VOIE VERTE ET DE ROUTE DE L'ALLIER EMPRUNTENT LES PONTS DE PARENTIGNAT ET D'ORBEIL

L'Allier est souvent considérée comme l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe.

Dotée d'un parcours très varié sur 425 km de long et relativement peu aménagée par l'homme comparée aux autres grands cours d'eau, l'Allier possède en effet une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique.

L'Allier, encore plus que d'autres rivières, est depuis toujours un axe de communication et de déplacement essentiel en Auvergne. Le commerce par batellerie a probablement commencé bien avant les Celtes. Cette activité batelière a décliné avec l'avènement du chemin de fer à la fin du XIXème siècle. Aujourd'hui, la principale ligne SNCF régionale suit toujours le cours de la rivière Allier, ainsi que d'importants axes routiers tels que l'A75.

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de faire de la rivière Allier, atout naturel majeur, un lien fédérateur du territoire et un argument fort de son attractivité, en poursuivant une politique d'aménagement global et concertée de la rivière à l'échelle départementale. Il s'agit de la mettre en valeur et de la préserver, tout en déployant son aspect touristique et récréatif, dans une optique de développement socio-économique.

Deux projets sont actuellement en cours de réalisation :

- **La voie verte** : projet associant la Région, le Département et l'Agglo du Pays d'Issoire

Elle est destinée aux piétons et aux cyclistes. Elle a pour vocation de s'étendre du sud de la Loire au sud du Massif central. En Auvergne, elle peut s'emprunter, soit par la rive droite, soit par la rive gauche de l'Allier. Assurément, ce sera la rive droite qui sera choisie pour la portion entre Issoire et Brassac-les-Mines.

- **La « Route de l'Allier »**, de Vichy à Brioude, projet conduit par le Pôle métropolitain :

Il s'agit de faire, le long de cette rivière, un terrain de recherche et d'application sur le tourisme et le développement. MACEO, chef de file de la

candidature dans le cadre de l'appel à projet HAPPI MONTANA, a présenté une candidature afin d'obtenir des financements auprès du « Programme d'investissement Avenir » qui s'élèvent à 40 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local, les élus de la ville d'Issoire souhaitent que cette dernière soit partie prenante de ces deux projets.

Ils mettent en avant le positionnement stratégique d'Issoire où se rencontrent les deux parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois Forez, l'Allier et l'A75.

Ainsi, ils plaident pour que soit retenu le passage de la voie verte par la rive droite, en tant qu'itinéraire principal ou en variante, en empruntant les ponts d'Orbeil et de Parentignat. Pour le premier, ce serait l'occasion de favoriser le passage des piétons et des cyclistes. Pour le second, cela permettrait d'engager sa réfection. En effet, ce pont est très dégradé alors même qu'il a une grande valeur patrimoniale. Placé sous la protection des Monuments historiques depuis 1975, ce pont suspendu, construit en 1830, est un ouvrage très rare. Il est majeur que ces ponts deviennent praticables à pied ou à vélo ce qui représentera un avantage indéniable sur le plan de l'économie touristique.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.



En conclusion de la séance, Monsieur le Maire souligne la bonne entente avec l'agglomération du pays d'Issoire, propice à l'entre-aide et au développement des projets.

Monsieur le Maire souligne une situation globale dont on peut se féliciter. Grâce à un travail collectif, les objectifs ont été non seulement atteints, mais dépassés, et ce, dans un contexte national difficile. Issoire peut être ambitieuse, car elle devient une référence par son attractivité et son rayonnement environnemental, sportif et culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Fait à ISSOIRE, le 10 avril 2019

Le Secrétaire

Lucie MAHÉ



Le Maire

Bertrand BARRAUD.